

# Courses sur Route saison 2017

## Classes, numéros et couleurs des disques.

<i>Classes</i>	<i>COUREUR ADMIS</i>	<i>NUMEROS DE COURSE</i>	<i>COULEURS FOND - CHIFFRES</i>	<i>PROMOTION</i>
----------------	--------------------------	------------------------------	-------------------------------------	------------------

### Classes F.M.B.

<b>"Petites cylindrées"</b>				
POCKET BIKE	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
50cc & AUTOMATIQUES	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
MINI MOTO 4 TEMPS	JUN+INT	01 à 50	jaune – noirs	non
<b>Classes Solo</b>				
BELGIAN SUPERSPORT	JUN	à partir de 01	bleu – blanc	oui
BELGIAN SUPERSPORT	IINT		blanc – bleu	non
BELGIAN SUPERBIKE	JUN	à partir de 01	noir - blanc	oui
BELGIAN SUPERBIKE	IINT		blanc - noir	non
<b>BELGIAN SUPERTWIN</b>	<b>JUN+INT</b>	<b>à partir de 01</b>	<b>blanc – noir</b>	<b>oui</b>
<b>BELGIAN THUNDER</b>	<b>JUN+INT</b>	<b>à partir de 01</b>	<b>noir – blanc</b>	<b>oui</b>
ENDURANCE	JUN+INT	Attribué par les organisateurs	Correspondant à la classe du coureur	<b>non</b>
MOTO3	JUN+INT	à partir de 01	blanc - noirs	oui

### Classes F.I.M./ F.I.M. Europe

<b>CLASSES</b>	COUREURS ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES
Side-cars	J + I	à partir de 01	blanc - noirs
<b>SUPERSPORT 300</b>	<b>JUN+INT</b>	<b>À partir de 01</b>	<b>blanc - noir</b>
Dragster	J+I	à partir de 01	noir – blancs

## Aperçu des principales modifications en 2017:

Les principaux changements sont les suivants:

#### Règlement sportif

- Nouveau Championnat de Belgique Open: Belgian Supertwin (600) et Belgian Thunder (1000)
- Création de la licence 'SUPERSPORT 300' : cette licence permet la participation à la Coupe KTM RC 390 et Coupe Yamaha R3 organisées sous l'égide de la KNMV.

### Règlement technique

- Side-car: la classe F1 (1000) est maintenue malgré la suppression de ces machines par la FIM. Règlement identique qu'en 2006 à l'exception de l'ajout du long châssis dans la classe : F2 (600)
- Ajout du règlement technique Supertwin/Thunder

## **BeNeCup 2016 – collaboration KNMV**

En 2017 aussi, un championnat commun sera organisé : le BeNeCup

- La BeNeCup se déroulera dans les classes Supersport et Superbike. Il n'y aura plus de championnat BeNeCup dans la classe Side-car. Lors de ces courses, les licenciés FMB obtiendront également des points pour le Championnat de Belgique.
- Les règlements techniques et sportifs seront identiques pour toutes les classes. En cas de différences entre la réglementation FMB et KNMV, le règlement de la fédération du pays où se déroule l'épreuve sera appliquée.

## **Assurance licenciés Courses sur Route (rappel)**

Depuis 2011 tous les licenciés de courses sur route sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves FMB en Belgique et à l'étranger
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger organisées sous l'égide d'une Fédération reconnue par la FIM.
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

## **Procédure attribution des numéros de course**

Les numéros de course de **2016** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2017**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de **2016**, il devra payer sa licence **avant le 15 février 2017**. **A partir du 16 février 2017** les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en **2016 avant le 15 février 2017**.

## **Session de formation 2017 – Circuit Mettet**

**Qui** : les pilotes qui sollicitent une licence en 2017 pour la première fois, ainsi que tout ancien licencié qui ne figure pas dans un des classements du Championnat de Belgique des cinq dernières années (2012, 2013, 2014, 2015, 2016) doivent obligatoirement pour pouvoir obtenir une licence, participer et réussir un stage de formation théorique et pratique. La session de formation n'est pas obligatoire pour les passager side-car, mais obligatoire pour le pilote.

**Date** : le samedi 25 mars 2017 (de 9h00 à 18h00).

**Lieu** : circuit de Mettet

**Coût** : Un supplément de 150,00 € sera facturé par les FA aux coureurs ci-dessus afin de financer la location du circuit.

**Programme** : Des formations théoriques sur les procédures (départ, drapeaux, stop & go, safety car,...) seront données suivies des sessions pratiques sur circuit qui auront pour but de montrer les différentes procédures. Les coureurs devront être en règle de licence annuelle mais la licence ne sera délivrée qu'après la session.

**Limite de bruit** : les participants devront être présents avec une machine qui respecte la limitation sonore de **95 DbA**. Ils doivent être accompagnés chacun d'un aide.

**Les coureurs qui ont uniquement suivi la session théorique en 2016, devront obligatoirement suivre la formation complète en 2017 au tarif de 150,00 €**

## Questionnaire : obligatoire pour tous les coureurs

Afin de rappeler les aspects de sécurité aux coureurs (signification des drapeaux, procédure de départ, neutralisation de la course,...), le groupe de travail FMB de Courses sur Route a décidé d'établir un questionnaire que les candidats licenciés sont obligés de retourner dûment complété à leur Fédération Affiliée respective (VMBB ou FMWB) avec les formulaires de demande de licence. Le Groupe de travail Courses sur Route de la FMB jugera, en fonction des résultats obtenus, si une licence 2017 pourra être délivrée.

## Promotion coureurs

### Supersport Juniors:

Promotion Obligatoire (130 pts) : MEERSMAN Kenny, BAPLU Morgan

Promotion Facultative (97,5 pts) : OVAERE Jimmy, JACOPS Yannick

### Superbike Juniors:

Promotion Obligatoire (140 pts) : LEQUEUX Christopher, MAES Davy

Promotion Facultative (105 pts) : HARMEGNIES Eric

## Procédure d'inscription pour les épreuves aux Pays-Bas en

Une inscription électronique sera prévue via le site web FMB pour les licenciés FMB de Courses sur Route souhaitant participer aux épreuves organisées aux Pays-Bas.

Tous les licenciés de Courses sur Route (VMBB et FMWB) recevront à l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de demande de licence la procédure à suivre pour l'inscription électronique dès l'ouverture des inscriptions pour les premières épreuves.

## RAPPEL:

Les demandeurs d'une licence 2017 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

**Le règlement 2017 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB**